

Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Lancement de l'opération

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :

La technopole Rhin-Rhône

La décision de créer un Parc Scientifique et Industriel à proximité du campus universitaire de la Bouloie prend corps dans les orientations de la Technopole Rhin-Rhône telles qu'elles ont été définies par les collectivités, l'État et les établissements d'enseignement supérieur.

La Technopole Régionale Rhin-Rhône recouvre un ensemble de services et d'initiatives qui ont pour objectif de créer, de renforcer et de redynamiser de façon coordonnée des facteurs d'environnement devenus indispensables au développement d'un tissu local et régional de petites et moyennes entreprises industrielles.

Sa stratégie se fonde sur la coopération organisée et finalisée d'un ensemble de points d'appui scientifiques, technologiques, industriels et tertiaires fonctionnant en réseaux.

Aussi, la coordination, la promotion et l'animation de la technopole nécessitent-elles la mise en place d'instruments communs qui seront localisés à proximité du campus universitaire et de l'ENSMM, mais également de l'autoroute A 36, de la RN 57 (voie de desserte et de contournement de Besançon).

Le groupe de recherche et de conception

La Ville de Besançon, dans la réalisation de ce projet de Parc Scientifique et Industriel, a souhaité qu'il s'inscrive dans une stratégie de partage avec l'ensemble de ses partenaires :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- Département,
- Région,
- Services de l'État,
- Université et ENSMM.

En confiant une mission d'analyse, d'étude et de proposition à un groupe de recherche et de conception réunissant l'ensemble de ces partenaires, la Ville de Besançon entend que de Parc Scientifique et Industriel :

- soit pensé et conçu comme une pièce de la technopole Rhin-Rhône et donc établi en terme de relations avec d'autres éléments,
- soit structurant pour Besançon, l'agglomération bisontine et la région,
- favorise et enrichisse les relations, les transferts entre les acteurs : industriels, formateurs, chercheurs et prestataires de service.

A plusieurs reprises déjà le Conseil Municipal s'est prononcé sur les orientations de mise en place d'une technopole pour la Franche-Comté, notamment les 17 novembre 1986, 25 mai et 29 juin 1987.

Le Conseil Municipal du 26 novembre 1987 s'est prononcé également sur la localisation du Parc Scientifique et Industriel sur les terrains situés à proximité immédiate du campus universitaire.

Le Conseil Municipal est invité aujourd'hui à engager le processus de mise en œuvre, de réalisation et d'animation du Parc Scientifique et Industriel selon les propositions du groupe de recherche et de conception.

Il convient donc de confirmer l'implantation de ce Parc Scientifique et Industriel au cœur de l'ensemble du campus universitaire sur le site de la Bouloie - les Montboucons.

Il est proposé de promouvoir et de mettre en valeur cette réalisation par une charte de l'environnement et par la nécessité de développer sur ce site des filières spécifiques.

Parmi les nombreux laboratoires de recherche de l'université, plusieurs ont une renommée européenne, voire mondiale. Ils représentent de ce fait des atouts particulièrement importants qui sont de nature à permettre le développement industriel, mais également de nouvelles implantations d'entreprises.

Ces pôles de recherche qui représentent la spécificité bisontine se retrouvent plus particulièrement dans les laboratoires :

- de matériaux et mécaniques,
- d'acousto-opto-électronique,
- de productique,
- et des biotechnologies.

Cette opération doit être conduite par un maître d'ouvrage unique, seul décideur et responsable financièrement de l'opération.

Un syndicat mixte à créer sera l'entité politique administrative et financière, et regroupera les différentes collectivités territoriales et établissements publics ou assimilés :

- Ville de Besançon,
- Département du Doubs,
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- Communes périphériques.

Dans le souci d'élargir la concertation sur la réalisation du Parc Scientifique et Industriel, le maître d'ouvrage prendra l'avis d'un conseil d'orientation, association indépendante du maître d'ouvrage et de l'opérateur. Il réunira en priorité des représentants de l'Université, de l'ENSMM, des représentants du monde industriel...

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider :

1. de réaliser le Parc Scientifique et Industriel sur le site de la Bouloie - les Montboucons,
2. d'engager la procédure de révision du POS Nord 1^{ère} tranche, parties Est et Ouest, et de créer la réserve foncière nécessaire,
3. le principe de la création d'un syndicat mixte qui sera maître d'ouvrage de l'opération et d'engager à cet effet la procédure nécessaire sur laquelle le Conseil Municipal aura à se prononcer prochainement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je dois indiquer que les Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Chambre de Commerce, participaient à une réunion le 24 octobre dernier à la Mairie pour définir ensemble ces orientations. Je dois même ajouter à l'adresse des Verts et de tous les écologistes de l'assemblée, que les aspects liés à l'environnement ont été remarquablement observés et que notamment la qualité du site va être suivie de très près dans un certain nombre de domaines : bruit et pollution de l'air, collecte et traitement des déchets, déplacements internes et externes, système de livraison et de traitement de l'énergie, tout cela en parfait accord avec tous les services concernés, transports collectifs, individuels, proximité immédiate et développement d'un habitat individuel ou

semi-collectif tout près de ce parc scientifique et industriel... Je remercie les services d'avoir prévu l'intégration des aspects liés à l'environnement dans ce projet. Je peux même ajouter que dans sa phase d'élaboration, l'accord entre les différents services : Département, Chambre de Commerce et Ville, a été parfait et même un certain nombre de chefs d'entreprises qui ont été un peu testés et à qui ont été soumises ces propositions, ont émis un avis très favorable sur les orientations de cette opération.

M. MOUROT : Monsieur le Maire, je voudrais intervenir, faire une remarque et poser une question. Dans l'opuscule que vous avez édité en septembre 1989 et que vous nous avez transmis, il y avait concernant la maîtrise d'ouvrage, deux suggestions qui pouvaient convenir disiez-vous :

- première formule, le syndicat mixte qui était ouvert aux seules collectivités et établissements publics,
- deuxième formule, une société d'économie mixte qui reprenait les mêmes partenaires mais y ajoutait des partenaires privés.

Dans le rapport aujourd'hui, il semble que le choix ait été fait pour la formule n° 1. Ma question est de savoir comment cela s'est décidé, et la remarque, peut-être aurions-nous, nous, préféré une formule du type société d'économie mixte dans laquelle les partenaires privés, qui sont tout de même importants dans la conception d'une technopole, auraient pu figurer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai, j'ai omis d'indiquer que dans la première présentation, nous avons envisagé deux possibilités : soit un syndicat mixte, soit une sorte de SEM ; dans la réunion dont je parlais tout à l'heure entre les différents partenaires, le choix s'est porté à l'unanimité pour la création d'un syndicat mixte, formule qui a déjà fait ses preuves à Palente, à la Vèze et qui nous paraissait la meilleure, les collectivités locales étant, elles, engagées dans ce syndicat mixte.

Je dois aussi ajouter que la Région, tout en optant pour le syndicat mixte, n'a pas souhaité être partie prenante, ne voulant pas mettre le doigt dans l'engrenage d'un syndicat mixte, elle ne l'a fait jusqu'à présent en aucun cas mais joindra ses efforts à ceux des autres collectivités. Donc elle reste en dehors du syndicat mixte, mais a décidé de joindre ses efforts aux nôtres. C'est donc le syndicat mixte qui l'a emporté.

M. NACHIN : J'ai une question préalable à poser. Quelle est la superficie de la future technopole ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 70 à 80 hectares.

M. NACHIN : Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La première tranche représente à peu près la moitié, soit 40 hectares.

M. NACHIN : On va encore me dire que je me répète, ce que je fais depuis un certain nombre d'années sur ce sujet, et que j'aurai sans doute encore l'occasion de faire encore longtemps ! car je pense que la voie de desserte et de contournement n'est pas encore réalisée !

C'est une ambition légitime pour la Ville de Besançon de vouloir réaliser une technopole ; toutes les grandes villes en ont une. On peut toutefois se demander si la Ville de Besançon n'a pas pris un retard considérable. Il aurait peut-être fallu la réaliser il y a dix ou quinze ans, ce qui aurait permis de voir s'implanter à Besançon un certain nombre de laboratoires, d'entreprises qui sont allés s'installer ailleurs et qui ne reviendront certainement pas à Besançon.

(protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez parler M. NACHIN !

M. NACHIN : Il y a dans le projet quelque chose qui appartient à une conception totalement dépassée de l'urbanisme, c'est faire passer une voie à grande circulation ici, c'est la voie E 23 qui est une

autoroute, au pied des facultés, des résidences universitaires et à travers le futur parc scientifique et technologique. C'est une conception dépassée ; c'était celle qui a abouti à faire traverser des villes comme ce fut le cas pour Lyon dans les années 1960, par des autoroutes. Je pense que les entreprises et laboratoires de recherches qui vont venir ou qu'on veut voir s'implanter dans la future technopole, ont besoin d'un environnement de qualité et surtout exempt de vibrations et de poussières. Ce ne sera pas le cas avec les milliers de poids lourds qui circuleront sur cette voie rapide reliant l'Europe du Nord à l'Italie, via la Suisse.

J'ai posé la question de savoir quelle était la superficie de cette future technopole, 70, 80 hectares. Il y a une technopole qui est une référence, et je tiens des documents à la disposition de mon collègue MATHIEU, j'ai pensé qu'il me poserait des questions pièges et je me suis dit : «il faut vraiment que je sois à la hauteur des questions qu'il va me poser»... (rires)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui signifie que d'habitude tu n'y es pas !

M. NACHIN : Il faut savoir que la technopole qui fait référence, c'est celle de SOPHIA ANTIPOLIS, qui s'est donné comme objectif de réaliser, dans un environnement qui a été préservé, des installations de haut niveau. Cette technopole est bordée par l'autoroute A 8 qui coupe une toute petite partie de la technopole qui couvre 2 700 hectares, je dis bien 2 700 hectares et j'ai le plan ici à votre disposition, vous verrez qu'une toute petite partie de la technopole est coupée par l'autoroute A 8.

Qu'est-ce que vous allez faire à Besançon ? Vous allez faire passer dans une technopole d'une superficie ridiculement faible une autoroute ; autant dire que toutes les installations que vous allez prévoir, aussi bien les installations industrielles que les habitations vont se trouver à proximité immédiate de cette voie. Toutes seront à moins de 200 mètres de cette autoroute qui, par ailleurs, va utiliser une très grande superficie qui aurait pu être utilisée pour l'extension par exemple de l'université ou bien pour les implantations que nous souhaitons.

Nous pensons qu'il faut privilégier les voies de desserte à deux voies, et c'était la position de M. le Maire lors de la campagne des municipales de 1983, il était opposé aux voies rapides à quatre voies et s'était fait le défenseur des voies de desserte, des voies de quartier avec seulement deux voies. C'était une attitude raisonnable, une attitude écologiste ; celle que vous envisagez maintenant est à notre avis une attitude assez déraisonnable, et c'est pourquoi même si nous sommes d'accord avec ce projet de technopole, encore que nous puissions exprimer les réserves que j'ai faites tout à l'heure, eh bien nous voterons contre parce que nous ne voulons pas que l'autoroute E 23 traverse une partie de Besançon.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, quelques réflexions.

La première pour dire que nous avons beaucoup attendu pour lancer cette opération. Vous faites référence d'ailleurs à la date du 17 novembre 1986, date où la première fois le Conseil Municipal a parlé de ce projet et force est de constater que nous nous retrouvons trois ans après les premiers débats sur ce sujet et nous enclenchons seulement la phase opérationnelle. Je pense que trop de temps a été perdu dans un moment où beaucoup de villes ont pris de telles initiatives, on fait des réalisations intéressantes et dans la compétition entre les grandes métropoles, il est toujours regrettable de prendre du retard.

Le second point que je voulais souligner, c'est que le site des Montboucons qui est un site de qualité, est tout à fait bien placé pour recueillir des entreprises de pointe et notamment des entreprises qui travaillent avec l'université ; une zone comme celle-ci dont le succès est basé sur la synergie entre la recherche universitaire, l'enseignement universitaire et l'industrie de pointe, est un très bon vecteur de développement et qu'il faudra donc le gérer au plus près. Ce ne sera à mon avis pas très facile parce que le site n'est pas si étendu que cela, 70 hectares ce n'est pas important, surtout si nous voulons mener une politique de préservation de l'espace et de qualité d'environnement pour ces entreprises, qui nécessite de grandes surfaces -il ne faut pas se faire d'illusions-. Il y a aussi les emprises de communication, il y a d'autres projets, notamment le 5^{ème} Lycée et je ne doute pas non plus que se feront connaître des prétentions, sur ces terrains, à vocation autre que celles qui rentrent dans la vocation de base de la technopole. Donc, je souhaite pour ma part que nous gérons au plus près l'espace de cette technopole et

que nous soyons très attentifs à n'y accueillir que ce pourquoi elle est faite ; il faudra beaucoup lutter pour qu'il n'y ait pas là de déviations.

D'autant, et c'est ma troisième réflexion Monsieur le Maire, que, contrairement à ce que vous avez indiqué, à savoir que nous disposons de beaucoup de terrains industriels à Besançon, vous aviez fait d'ailleurs je ne sais plus à quelle occasion, allusion à une centaine d'hectares, c'est très peu en réalité, si nous voulons bien gérer la technopole, il faut que parallèlement nous menions une politique de mise en œuvre d'autres zones à destination de l'industrie sinon nous ne tiendrons pas notre objectif de technopole. Et moi je souhaite vraiment, je le dis ici, que nous ressortions des cartons poussiéreux la zone de Chemaudin dont la Ville est partie prenante, qui se trouve aux portes de la ville. C'est un des cas possibles d'extension et d'accueil pour les entreprises ; il faut donc remettre ce dossier à l'ordre du jour -il y en a peut-être d'autres à faire- en tout cas ce que je souhaite, c'est que nous fassions le point assez rapidement sur les capacités d'accueil de la Ville de Besançon en matière industrielle ; Dieu merci il y a aujourd'hui une reprise économique, nous avons reçu un certain nombre de bonnes nouvelles, M. de SURY nous a confirmé SCHLUMBERGER, il y en aura je crois d'autres courant janvier et je m'en réjouis. Il faut donc être très attentif à mettre à disposition des entreprises aujourd'hui des terrains en suffisamment grande surface et de manière dynamique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous aurons l'occasion de traiter tout cela dans le débat que nous aurons sur le développement de la ville, urbanistique, économique, etc. On pourra vous indiquer quelles sont les perspectives en matière de développement économique, de zones à vocation industrielle, commerciale, etc. qui sont dans nos dossiers. Nous allons voter le budget, je le disais tout à l'heure, dans la deuxième quinzaine de février, donc ce débat aura lieu seulement première quinzaine ou première dizaine de mars.

M. VIALATTE : Un mot simplement Monsieur le Maire pour revenir sur l'intervention de mon collègue MOUROT tout à l'heure sur le choix de l'outil auquel on va recourir pour mener à bien ce parc scientifique et industriel. La proposition qui nous est faite aujourd'hui est de retenir plutôt la formule du syndicat mixte. Ne pensez-vous pas Monsieur le Maire, que compte tenu du fait que ce parc scientifique et industriel a pour vocation première de susciter des transferts de technologie entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise, d'attirer des entreprises grâce à la proximité des universités, de l'ENSMM, des laboratoires, la formule de la société d'économie mixte qui permet de faire appel à des partenaires financiers privés, à des investisseurs institutionnels offre une plus grande souplesse et serait un meilleur outil. Je crois que c'est un vrai débat qui mérite peut-être plus d'explications.

M. MATHIEU : Je profite simplement de l'occasion que me donne M. NACHIN pour bien préciser, -la dernière fois qu'on en a parlé je n'ai pas eu l'occasion de le dire- que nous sommes évidemment pour la voie de desserte, le plus vite possible, la plus large possible et que les véhicules y puissent très vite, eh oui très vite y accéder ; tout à l'heure vous avez encore raté une bonne occasion de vous taire, mais enfin avec vous on n'est jamais déçu, quand vous avez dit que depuis dix, quinze ans les entreprises étaient à la porte de Besançon, à la queue leu leu pour venir chez nous et qu'on n'avait rien pour les accueillir ; c'est évidemment une bêtise, parce que si cela avait été le cas il y en aurait eu et vous êtes bien incapable de nous dire, qui, pourquoi et à quelle époque n'est pas venu à Besançon. Ce n'est pas bien de parler comme cela parce que vous spéculiez sur des choses ; vous avez du travail peut-être, eh oui mais moi je travaille dans le privé, je connais bien les questions dont vous parlez et je vois bien les dégâts que cela fait, ce n'est pas la peine de raconter des choses qui après restent dans les esprits et font croire que comme ça, par un coup de baguette magique, les industries vont venir. Non il faut des terrains, on est pour, le plus vite possible, il faut communiquer par les airs, par la route, etc. Vous êtes pour le cheval, je suis pour l'avion. Vous êtes pour le cheval pour quelques-uns, moi pour l'avion pour tout le monde, c'est ce qui fait la différence entre nous et c'est pour cela qu'il y a une différence fondamentale de développement sur laquelle il faudra bien qu'on s'explique. C'est ce que j'essaie de faire avec vous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est peut-être peine perdue, mais enfin !

M. ROUSSEAU : Contrairement à ce que vient de dire notre collègue MATHIEU, moi j'abonde bien entendu dans le sens d'André NACHIN, le contraire serait étonnant. Je voudrais simplement préciser quelques petites choses.

Il ne me semble pas du tout évident qu'à l'heure du travail à domicile par l'informatique, de la télématique, du télécommuting où un chercheur peut travailler chez lui sur l'ordinateur qui est situé dans son laboratoire ou sur une autre qui est situé à l'autre bout de la planète, il n'est pas du tout évident que la proximité géographique soit nécessaire pour que des hommes aient le désir et puissent travailler ensemble. En revanche, doit exister la volonté de travailler ensemble et ce n'est pas la création d'un parc scientifique et industriel qui résoudra ce problème.

D'autre part il n'est pas du tout certain que des entreprises concurrentes dans un domaine de pointe soient très heureuses de voir leurs personnels manger à la même table au restaurant d'entreprise. Elles préféreront peut-être être dispersées dans une ville de façon à ce que leurs personnels n'aient pas trop de contacts qui puissent entraîner des ruptures de secret commercial.

En ce qui concerne la qualité du site et la convivialité qui est proposée dans le rapport, moi je constate qu'actuellement on possède aux Montboucons un site remarquable, un vallon qui est encore très vert, très peu urbanisé, un campus et des facultés aux champs, à la campagne, que bien des villes nous envient et que la première chose qu'on est en train d'envisager, c'est d'y faire passer sur une autoroute de 15 à 20 000 véhicules par jour dont une bonne partie de poids lourds internationaux. Bonjour la qualité du site ! Quelle entreprise de haute technologie ayant besoin de calme, d'air pur, d'un minimum de vibrations et de bruit, viendra s'installer à côté d'une autoroute où passent de 15 à 20 000 véhicules par jour ? Quel ingénieur viendra construire une maison surplombant l'autoroute ? Aussi avant de dépenser de l'argent pour atténuer les nuisances -il n'est pas question de supprimer totalement, on ne pourra qu'atténuer le bruit et la pollution- le plus simple serait peut-être d'éviter d'en produire. Cette solution-là est probablement trop simple et trop peu coûteuse.

En tout état de cause, il me semble que la composition du conseil d'orientations scientifiques et industrielles telle qu'elle a été proposée est incomplète et qu'elle devra au moins comporter de droit des associations de protection de la nature. Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La liste n'est pas exhaustive. Nous en sommes pour l'instant à la préparation d'une opération qui est complexe et bien entendu je n'ai donné que des orientations sur lesquelles nous reviendrons avec plus de précision.

M. NACHIN : Je veux simplement dire, pour mettre un terme à la polémique, que je tiendrai à la disposition de M. MATHIEU les publications des écologistes, de même qu'à mon ami RUEFF, parce que l'écologie ce n'est pas les petits oiseaux et les petites fleurs, je crois qu'il faudrait peut-être dépasser un peu ce niveau-là, n'est-ce pas Monsieur RUEFF ? Ou lire au moins ce qu'écrivent les responsables du parti socialiste ; par exemple dans le dernier «Vendredi», les prises de position des principaux leaders du parti socialiste sur l'écologie. Pourquoi les socialistes quand ils parlent de l'écologie seraient sérieux et que les Verts quand ils parlent de l'écologie ne le seraient pas ? Je vous pose la question, Monsieur RUEFF.

M. BOICHARD : Je voudrais répondre brièvement à deux ou trois interventions. On a dit tout à l'heure que nous avons pris du retard et que si nous étions partis plus tôt, ce se serait beaucoup mieux passé. Je dois dire qu'il y a quelques années, compte tenu de ce qu'était l'économie française et de la stagnation que nous avons connue, cela n'aurait pas été si facile que ça. Un certain nombre de villes se sont lancées à ce moment-là -on a pris le cas tout à l'heure de Nice- moi je vous renvoie par exemple à Nancy. Nancy a lancé une technopole à peu près à ce moment-là et cela a représenté pas mal de difficultés pour son développement. Voilà déjà un premier point.

D'autre part, contrairement à ce que certains disent, il n'y a pas un stock d'entreprise qui serait disponible ici et qui ne serait plus disponible là. L'économie ce n'est pas cela, ce n'est pas un panier dans lequel on pioche jusqu'à épuisement. Ce n'est pas parce que des entreprises sont peut-être allées s'installer ailleurs, moi je n'en connais pas mais enfin ceux qui en connaissent pourront nous les citer, que de toute façon il n'y en aura pas de nouvelles. Le Maire et notre collègue à l'économie nous donneront sur ce point des informations qui seront, je l'espère, fort intéressantes dans relativement peu de temps.

M. NACHIN nous dit qu'on aurait mieux fait de garder ces terrains pour l'université. Moi, je suis au regret de lui dire que dans le campus universitaire à l'heure actuelle, il reste encore un certain nombre d'hectares non utilisés. C'est tellement vrai d'ailleurs qu'il n'y a pas si longtemps l'Université les offrait à la Ville de Besançon pour payer la créance que nous avons sur l'État suite à l'extension et la mise en place de la Faculté de Médecine. Si l'Université à l'heure actuelle a les moyens, et nous savons à quel point nous y apportons notre participation avec l'ENSMM, et d'autres éléments, eh bien qu'est-ce qui l'empêche de le faire ? Chaque fois qu'il y a des éléments d'ordre économique qui font avancer notre ville, qui mettent notre ville en position de bien se défendre et de bien progresser, on voit tout de suite partir en guerre les écologistes, ceux qui se disent tout au moins «Les Verts».

Alors, Messieurs, je vous dis simplement ceci : ce n'est pas avec l'essence sans plomb pour les ateliers, avec la défense de la forêt amazonienne, avec le papier recyclé, avec les pistes cyclables, avec le refus du nettoyage des façades, avec la défense des marginaux de la place Pasteur qu'on fait une politique de développement de notre ville. Les marchands de gadgets, je suis à peu près certain que leurs apports pour le développement d'une cité comme la nôtre sont nuls et non avendus.

M. ANTONY : Je ne lis pas toujours la presse socialiste mais en tout cas je lis avec assiduité la petite feuille verte qu'on met dans nos boîtes aux lettres. J'y trouve d'ailleurs une solide conviction contre l'autoroute des Montboucons -on finira par savoir qu'il s'agit d'une autoroute- et j'y trouve aussi parfois des âneries. N'importe quel élève de terminale a fort bien compris, à mon avis, le sens du sommet Nord-Nord comme vous l'appellez, de Malte -c'est une digression, pardonnez-moi-. Effectivement tout le monde le sait que depuis 1945, la plupart des conflits à la surface de la planète ont eu lieu dans la zone Sud et que le Sud n'était autre que l'enjeu des deux supers puissances, il est donc urgent pour aider au développement du Sud, de mettre fin au conflit de l'Est et de l'Ouest mais enfin passons.

Ce qui m'intéresse surtout ici c'est de revenir sur cette autoroute. J'ai vu que M. ROUSSEAUX avait préparé une petite feuille, moi aussi j'ai préparé la mienne -on ne sais jamais- parfois comme ça les écologistes prennent la parole, alors il faut avoir des munitions. Je voudrais revenir sur une manifestation qui a eu lieu je crois le 22 novembre dernier. C'était le tunnel tout de suite, sous la Citadelle bien sûr. Eh bien, à mon avis, cette manifestation était inopportune, manipulée et dangereuse. Je dis inopportune d'abord dans sa forme, parce que nous autres, Association des Démocrates, nous sommes pour une démocratie représentative, une démocratie des élus et non pas pour une démocratie de la rue, inopportune dans le fond parce que le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité le projet et qu'il ne semblait pas opportun de mettre ce débat dans la rue, à moins...

M. ROUSSEAUX et M. NACHIN : Quand est-ce que cela a été approuvé ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Au Conseil sur les orientations budgétaires, perspectives 1990, Tunnel sous la Citadelle, c'est écrit en toutes lettres. Vous étiez peut-être absent tout au moins intellectuellement...

(Protestations).

... Un projet gros comme cela, on n'en a pas parlé, on ne sait pas où c'est !

M. ANTONY : Je dis manipulé parce que les organisateurs n'ont pas lésiné sur les tracts et les affiches ; à propos, ces affiches étaient-elles faites avec du papier recyclé ? Je ne sais pas. S'il y avait eu autant de participants que d'affiches apposées à gauche et à droite, il y aurait eu foule. Or le journal table sur 100 à 200 participants. Et quand on regarde la photo du journal que j'ai sous les yeux, les affiches, les banderoles font état bien sûr du tunnel sous la Citadelle, mais il y a «site des Montboucons, site de Beure». Je ne suis pas persuadé que le vrai motif de cette manifestation ait été le tunnel sous la Citadelle. Alors, n'a-t-on pas voulu finalement enterrer sous les décombres du tunnel le contournement de Besançon ? Si c'est ça, il faut le dire et ne pas essayer d'abuser le bon peuple. Je dis également de deux choses l'une : ou bien les organisateurs de cette manifestation sont comme ces généraux qui volent au secours de la victoire et qui veulent s'attribuer les fruits d'une décision qui appartient à tos, ou bien les causes sont ailleurs, et si elles sont ailleurs, il faut le dire clairement.

Je dis enfin, et je le dis clairement, que cette manifestation était dangereuse, dangereuse parce qu'elle déplace l'attention ; nous sommes pour le tunnel sous la Citadelle, bien sûr, mais on arrive à oublier que le vrai problème de la circulation c'est l'entrée Nord. On pourrait aussi très facilement susciter une manifestation des habitants, de Valentin, d'École, de Miserey, de Devecey qui viennent tous les jours à Besançon et qui éprouvent d'énormes difficultés, ceux-là savent bien qu'il est urgent -j'aimerais que nos collègues écologistes aillent les voir- qu'il est urgent de faire cette rocade, c'est pour eux la seule solution pour ne pas perdre des heures dans les embouteillages. Vous savez que les embouteillages c'est de la fumée, de la pollution, etc. du temps perdu -c'est moi qui ai la parole, je ne l'ai pas encore eue depuis six mois- ...(protestations)... alors Monsieur NACHIN, basta ! J'ai supporté en silence des élucubrations, maintenant, je pense qu'on peut me faire la politesse de m'écouter jusqu'au bout. Jamais je ne suis intervenu Monsieur NACHIN, alors je crois qu'il y a au moins une certaine politesse à avoir. La rocade courte, à notre avis, est nécessaire ou alors on travaille pour ceux qui aménagent et qui étaient très clairement pour cette manifestation ; on peut citer le Maire de Saint-Vit ! Enterrer la rocade courte, ça veut dire offrir une rocade longue à la zone industrielle de Saint-Vit. Je crois qu'il faut parler clair. Si l'on veut favoriser le développement de Besançon, si l'on veut permettre à ceux qui circulent dans l'axe Nord-Sud de connaître un petit peu notre ville, il faut que cette rocade passe dans Besançon. Vous me direz : pollution, bruit. Eh bien je crois que nous sommes ici tous élus chargés de réfléchir pour faire en sorte qu'une rocade courte passant par Besançon -parce qu'il ne faut pas rater la bataille de la rocade comme au siècle dernier on a raté la bataille du rail- apporte le moins de nuisances et pollutions possible. Je crois qu'il y a certainement des moyens, des procédés techniques pour éviter une trop forte pollution, mais il faut à mon avis que cette rocade passe où elle est prévue. Et je dis qu'il y a urgence parce que plus on attend, plus la perspective de cette rocade s'éloigne. Voilà, j'ai terminé Monsieur NACHIN. Si vous voulez parler.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, il n'a plus l'autorisation de parler (protestations). Ah non ! deux fois ça suffit ! Je rappelle simplement à M. NACHIN que dans le document d'orientations budgétaires figure page 67 -délégation de M. RÉGNIER, alinéa 3- tunnel sous la Citadelle, part de la Ville : 24 millions de francs d'ici 1995. Pour information !

M. MOUROT : Lorsque nous nous sommes installés au Conseil, je m'étais fait le porte-parole de notre groupe pour vous demander la discussion sur les problèmes économiques et nous avions eu votre promesse qu'il aurait lieu en octobre 1989. J'apprends aujourd'hui que le voilà remis à mars 1990, je fais simplement observer que cela fait encore six mois de retard sur un dossier que nous estimons, nous ici dans notre groupe, très important et très utile.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La discussion sera d'autant meilleure ! Et c'est vrai qu'entre temps on travaille quand même !

M. HUMBERT J.F. : Je ne sais pas si je peux encore parler parce que j'avais le sentiment qu'on parlait de la technopole et je viens d'entendre parler du tunnel sous la Citadelle, d'une manifestation ridicule qui a quand même occupé l'orateur pendant dix minutes tout à l'heure. Moi je reviendrai, si vous me le permettez, à la technopole.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas parce que vous y étiez qu'elle était ridicule !

M. HUMBERT J.F. : Non je ne le pense pas et je ne regrette pas d'y être allé Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Moi non plus, comme cela les choses sont claires !

M. HUMBERT J.F. : Je crois que lors du lancement du dossier technopole, peut-on en parler ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, allez-y.

M. HUMBERT J.F. : Il s'agissait de la technopole de Besançon, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non.

M. HUMBERT J.F. : J'ai quand même le souvenir qu'au niveau du Conseil Régional où ce problème a été débattu, c'était la technopole de Besançon. Et puis progressivement on a glissé, sous la pression d'un certain nombre de vos collègues, le Maire de Belfort, le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, vers un système de technopole en réseau, et je fais partie de ceux qui ont une croyance limitée dans les chances de succès d'un tel système.

J'ai oublié de préciser que je m'exprimais à titre personnel et que je n'engageais pas mon groupe. C'est pourquoi tout à l'heure je m'abstiendrai sur ce dossier, parce que je suis convaincu qu'au-delà du slogan «Besançon une ville capitale», vous avez, en cédant à la pression du Territoire de Belfort, de la Mairie de Belfort, laissé passer une chance historique pour notre ville.

M. NACHIN tout à l'heure disait «cela fait dix ou quinze ans qu'on aurait dû la faire», moi je ne remonte pas si loin. Je dis simplement ceci : à l'origine du dossier, c'est-à-dire il y a trois ou quatre ans, si la volonté de la Ville avait été suffisante, il y aurait une technopole de Besançon. Toutes les conditions étaient réunies Monsieur le Maire à ce moment-là pour bâtir un dossier solide qui aurait pu essayer ensuite sur le reste de la région. Mon sentiment, c'est qu'avec ce système en réseau, on ne parviendra pas à un résultat positif. Je citerai un dossier : il y avait la possibilité de faire installer dans la technopole un centre d'ingénierie sportive. Savez-vous où il va s'installer Monsieur le Maire ? A Sévenans. Et je pourrais citer d'autres exemples, j'ai aussi des documents que je tiens à la disposition de mes collègues. Je voudrais dire que le système en réseau qui a été retenu sous la pression d'autres collectivités de la Région de Franche-comté fait que Besançon a un slogan «une ville capitale» mais ne se donne pas les moyens d'être cette ville capitale régionale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis surpris d'entendre un Conseiller Régional de la majorité du Conseil Régional parler de cette façon, alors que vous savez très bien Monsieur le Conseiller Régional, que dès le début, la volonté du Maire de Vesoul, celle du Président de l'époque Edgar FAURE, celle du Nord de la Franche-comté étaient de faire ou une technopole régionale ou rien du tout.

C'est dans ce schéma de technopole régionale que nous avons inscrit Besançon et que nous inscrivons ici non pas une technopole mais une partie seulement d'une technopole, la partie bisontine de la technopole pour laquelle nous aurons le soutien et l'appui financier de la Région, sinon nous n'en aurions pas. Il n'y aurait pas de technopole autrement que régionale, il n'y aurait pas de crédits pour le parc scientifique et industriel qui est un morceau de cette technopole à réseau, que vous refusez et pour laquelle vous avez voté positivement au Conseil Régional -oh si, enfin il ne faut quand même pas me prendre pour un imbécile !-. J'ai été moi aussi Conseiller Régional avec vous et je me souviens très bien, j'ai quand même encore de la mémoire, aussi n'essayez pas de dire ici même que Besançon se défend mal, que Besançon c'est un ventre mou, que Besançon c'est une ville capitale simplement sur un logo ou un slogan, c'est faux ; on vous démontrera par A + B que c'est bien au contraire une ville dynamique avec des projets dynamiques et que le dernier exemple que vous citez n'a jamais été proposé sur Besançon et vient tardivement s'implanter peut-être à Sévenans. Nous sommes complémentaires ici à Besançon et du Nord et de l'Est et de l'Ouest de la Région. Vous connaissez cette région et vous savez que chacun cherche à tirer la couverture à lui, aussi qu'il fallait une technopole régionale sinon nous n'aurions rien eu du tout.

M. VIALATTE : Je veux joindre ma voix à celle de Jean-François HUMBERT et dire que j'aurai le même vote que lui car je partage totalement sa position : une technopole à site unique présente de bien plus grands atouts qu'une technopole en réseau. Les exemples de technopoles existant autour de nous dans les régions avoisinantes le démontrent et par conséquent, je souscris pleinement à ce qui vient d'être dit.

M. BOICHARD : Vous auriez dû convertir Edgar FAURE.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas grave. Mais vous vous expliquerez devant les Bisontins. Vous expliquerez que vous ne voulez pas d'un parc scientifique et industriel sur 80 hectares, car en votant contre cette proposition c'est que vous refusez la création d'un parc scientifique, ou alors je ne sais pas quel est le sens de votre intervention.

M. VIALATTE : Pas du tout ! Vous n'écoutez pas nos interventions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quand même ! avec beaucoup de patience, parfois trop de patience. J'en aurai moins désormais.

Mme KUNSTLER : Je serai très très brève, car cette discussion je l'ai déjà eue avec...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voilà une autre Conseillère Régionale.

Mme KUNSTLER : ...avec J.F. HUMBERT. Je dirai à MM. HUMBERT et VIALATTE, que -j'ai envie d'être méchante- ce sont des discussions de café, de bistrot que vous tenez, des discussions à la petite semaine. Moi je suis très surprise puisqu'il y a une volonté très grande sur l'ensemble de la Franche-Comté d'avoir des éléments structurants et cohérents. Ça c'est la première chose et je crois qu'on a jamais eu depuis très longtemps, non pas une bagarre entre deux pôles comme vous voulez le dire entre le Nord Franche-Comté et Besançon -s'il vous plaît vous me laissez parler-. A partir du moment où vous ne voulez voir que cette bagarre, cela veut dire que vous êtes incapables de regarder la Franche-Comté dans son élément extérieur, que vous n'êtes capables que de la regarder toute seule comme si rien n'existait à l'extérieur. C'est une des discussions tenues depuis un an au Conseil Régional, -et Monsieur HUMBERT c'est moi qui vais être obligée de défendre ce que dit l'exécutif du Conseil Régional- premièrement qu'il y a deux pôles qui ont besoin d'être soutenus pour la Franche-Comté pour pouvoir être justement leaders ou en tout cas avoir un pôle très fort par rapport à la Région Rhône-Alpes et par rapport à la Région du Bade Wurtemberg et de l'Alsace, le Nord Franche-Comté et l'agglomération bisontine. C'est dit et clairement, je trouve cela un peu «fort de café», que ce soit moi, qui suis dans l'opposition, qui sois obligée de le dire et cela c'est une politique qui regarde vers l'extérieur ; vous, vous retardez de dix ans dans votre politique, dans vos façons de réagir. Moi, je suis vraiment très surprise de votre façon de voir les choses alors que par le biais du TGV, par la mise en place de la technopole en réseau... Nous, à Besançon, le Nord Franche-Comté de son côté, on est en train, je dis globalement et je ne veux pas tout soutenir, d'essayer de mettre en place une politique cohérente en Franche-Comté vis-à-vis de l'extérieur et non pas de l'intérieur comme vous le faites.

M. HUMBERT J.F. : Je peux répondre ? J'ai sous les yeux un extrait d'une enquête qui a été réalisée par le journal l'Entreprise et qui présente, -excusez-moi la carte est en couleur- l'ensemble des technopoles crédibles aux yeux des enquêteurs. J'ai beau regardé, la technopole Rhin-Rhône n'y figure pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais bien sûr, évidemment ! Et la faute à qui, dites donc ?

M. HUMBERT J.F. : Attendez, attendez, c'est trop facile de répondre comme ça, café du commerce et le reste. Revenons-en au sujet. Elle n'existe pas là-dessus pourquoi ? Parce que les gens qui ont réalisé l'enquête et qui sont des spécialistes des problèmes de technopole ont considéré que ce qui se passait dans notre région n'était pas le bon élément et que ce n'était pas comme cela qu'il fallait procéder. Et Madame KUNSTLER, vous savez très bien quels ont été mes votes au Conseil Régional à chaque fois, vous savez très bien que vendredi matin encore je me suis abstenu sur le budget de l'action économique parce qu'il y avait encore les crédits pour cette technopole en réseau ; il ne faut pas essayer de faire croire aux Bisontins que nous ne défendons pas Besançon ; c'est parce que nous aimons notre ville que nous voudrions la voir remplir pleinement son rôle de ville capitale -c'est facile de ricaner- mais à partir de là, il y avait il y a trois ans je le répète, la possibilité d'avoir la technopole régionale à Besançon en site unique...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas du tout !

M. HUMBERT J.F. : ...qui aurait ensuite essaier sur le reste parce que c'est à Besançon qu'il y a les laboratoires à l'université et que Sévenans n'existait pas encore à cette époque. Je dis qu'on a cédé à la pression des autres collectivités. C'est peut-être des conversations de café du commerce mais je maintiendrai mon point de vue et je m'abstiendrai.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais simplement indiquer à M. HUMBERT que, pour l'instant nous renversons totalement la vapeur, c'est-à-dire que la technopole régionale, elle est plutôt en arrêt ; personne ne fait plus rien, on en parle un petit peu, les études sont terminées depuis longtemps. On prend maintenant le problème à l'envers en disant ici à Besançon on démarre la technopole, et on est sûr d'une subvention de la Région puisque nous entrons dans le cadre de cette technopole régionale, donc nous faisons avancer les choses. Quand nous faisons avancer les choses, vous vous abstenez, c'est ça que je ne comprends pas. Vous vous abstenez en disant : oh là là ! vous n'avez pas choisi la bonne formule. Enfin cela résulte d'un tas d'études qui ont été demandées par l'exécutif de la Région dont vous faites partie -ah non ? excusez-moi. Je m'excuse, j'ai cru que vous étiez de la majorité du Conseil Régional, enfin je m'arrête là- !

M. MOUROT : Monsieur le Maire, je parle encore là en mon nom personnel parce que, comme vous le voyez, les avis ne sont pas, pour une fois, unanimes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tant mieux.

M. MOUROT : Ce que je peux dire, c'est que du retard il y en a sûrement, critiquable à certains égards sûrement mais voilà quelque chose qui démarre et personnellement je voterai pour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et je vous approuve pleinement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, la majorité (3 contre et 2 abstentions), adopte les propositions du Rapporteur.